

L'encadrement du SNU est-il à notre portée ?

Cercle de réflexion G2S - n°21

GCA (2S) Alain BOUQUIN

Publié le 04/03/2018

L'Armée de Terre dans la société

Un des éléments-clefs qui conditionneront la faisabilité du service national universel (SNU) est celui des effectifs.

La courte analyse qui suit a pour simple objet de fixer quelques ordres de grandeur, et d'évaluer en première approche la part que pourraient prendre les armées, en focalisant sur la période estivale qui devrait être la plus délicate à gérer.

Hormis la base de départ (effectifs d'une classe d'âge), les chiffres qui suivent n'ont aucun caractère officiel ni scientifique ; ils sont le fruit d'un raisonnement et d'hypothèses de calcul forcément contestables ; ils doivent être manipulés avec circonspection...

1. Une estimation de l'effort annuel à produire

Une classe d'âge représente aujourd'hui en moyenne 760 000 personnes (chiffres des classes 96, 97 et 98).

Nés en 1996 : 382 380 hommes et 366 173 femmes ; total 748 523. / Nés en 1997 : 383 494 homme et 365 361 femmes ; total 748 855. / Nés en 1998 : 395 752 hommes et 377 822 femmes ; total 773 574.

Deux remarques déjà à ce premier stade de l'analyse :

Ces chiffres sont ceux issus du recensement ; ils peuvent être légèrement en-dessous du total global du fait de quelques personnes ayant réussi à échapper au système ;

Ils n'incluent évidemment pas les étrangers, ou les migrants, même ceux « destinés » à être naturalisés ultérieurement ; une disposition imposant le SNU aux nouveaux Français

au moment de leur naturalisation (jusqu'à une limite d'âge à fixer) vaudrait la peine d'être envisagée.

Quel taux d'exemption ? Il était de l'ordre de 10 % à l'époque du service militaire, pour des raisons médicales ou psychologiques pour l'essentiel. Mais l'aptitude au service militaire et l'aptitude au SNU sont deux choses différentes... En prenant malgré tout en compte, faute d'une meilleure estimation, cette attrition de 10 % comme base de calcul, l'effectif qui vivrait le SNU chaque année serait de l'ordre de 650 à 700 000.

Autre remarque : entre les exemptés, ceux qui passent au travers des mailles du filet du recensement ou les « réfractaires », est-ce que ce ne sont précisément pas ceux qui auraient le plus « besoin » du SNU qui risquent finalement d'y échapper ?

Pour encadrer ces effectifs (et sans doute aussi pour les soutenir, y compris au plan administratif), on estime généralement qu'un ratio d'encadrement de l'ordre de un pour quatre à un pour cinq est « raisonnable », ce qui reste peut-être cependant à vérifier : ce qui était valable pour « faire les classes » ne l'est pas nécessairement pour suivre le SNU... Avec ce taux, une simple règle de trois indique qu'il faudrait mobiliser environ 130 à 175 000 cadres des ministères contributeurs par année, chacun d'entre eux affecté à cette mission pour une durée d'un mois (hypothèse de durée conforme aux annonces faites), soit de l'ordre de 11 000 à 15 000 cadres agents de l'État mobilisés en permanence.

À quelle hauteur contribueraient les armées à cette mission d'encadrement et de soutien ? Les autres ministères « à forts effectifs » susceptibles d'être impliqués ne pourraient être que l'intérieur et l'éducation. Mais comme il s'agira de s'occuper pour une large part d'activités de terrain, il est probable que les cadres militaires seraient majoritairement concernés. Une participation des armées à hauteur de 40 ou 50 % des effectifs pourrait être requise... Ce qui fixerait les effectifs à fournir par elles à une moyenne de 6 000 cadres en permanence. Or ces 6 000 cadres ont actuellement un métier ! De plus, il faudrait les choisir plutôt jeunes, mais expérimentés, et hors d'un certain nombre de fonctions prioritaires. En fait, le réservoir de l'encadrement répondant à ces multiples critères serait très réduit et, en conséquence, le poids pesant sur cette population limitée serait insupportable.

Même si d'autres départements ministériels ont cette expérience des activités de plein air : police, gendarmerie et sécurité civile pour l'intérieur, équipes d'intervention pour la santé, ONF pour l'agriculture, moniteurs de sport pour l'éducation nationale...

On peut même penser que le type d'activités proposé par le SNU désigne en priorité des jeunes cadres de contact des forces terrestres pour la mission : dans ce cas, la contribution rapportée à leur seul effectif serait sensiblement plus importante, alors que leur taux d'encadrement est déjà relativement faible.

La prestation à fournir couvrant aussi des tâches de soutien, il est cependant probable qu'une petite partie des effectifs pourrait être constituée de militaires du rang (caporaux-chefs anciens...). Les réservistes seraient sans doute sollicités, même s'il s'agit par nature d'une ressource plus aléatoire, déjà fortement mise à contribution par Sentinelle). Ces deux contributions pourraient un peu alléger la facture en cadres d'active...

Dans tous les cas, pour les armées, comme pour les autres contributeurs d'ailleurs, il s'agirait d'une nouvelle mission, à caractère permanent qui devrait se traduire par des effectifs supplémentaires.

Une remarque importante est donc à faire à cet instant de la démonstration : ce

serait un absentéisme structurel permanent très important qui se profilerait pour les armées. Deux questions devront être traitées pour y faire face :

Les effectifs des armées seraient-ils renforcés à hauteur de ces besoins, de manière à ce que les personnels « manquants » ne pénalisent pas l'exécution des missions opérationnelles ?

Pour honorer la facture, ferait-on appel à des personnels « tournants », ou à des cadres spécialisés, affectés en permanence au SNU ? Cette seconde option présenterait le risque de recréer une « armée à deux vitesses »...

2. Un pic estival ?

Quelle est la répartition actifs / étudiants au sein de ces classes d'âge ? Plus des deux tiers (65% des hommes et 70% des femmes) sont des étudiants. Scolarisés de septembre à juin, ils pourraient souhaiter dans leur immense majorité « faire le SNU » en période estivale. D'autant que la pratique des activités de plein air leur semblera mieux supportable par beau temps... En admettant qu'on parvienne quand même à lisser un peu cet effet de pic, on pourrait avoir jusqu'à 300 à 350 000 personnes à incorporer en juillet et en août.

Il faudrait donc, toujours sur les mêmes bases de calcul, trouver pour les mois de juillet et août de l'ordre de 12 000 à 15 000 cadres militaires par mois, potentiellement jusqu'à 20 000. Ce sont donc près d'un quart des officiers ou sous-officiers des trois armées qui pourraient être concernés par cette mission estivale d'encadrement. Alors que les autres missions des armées se poursuivent, et que les familles comptent sur des permissions d'été méritées.

Autre effet de pic : il y aurait potentiellement chaque mois d'été 200 000 personnes, cadres et « conscrits » (si tant est que cette appellation leur soit conservée), à simultanément loger, éventuellement habiller, nourrir, transporter, administrer, suivre médicalement. Le tout pendant que la France est en vacances. ... et autre difficulté : en admettant qu'on trouve et rende disponibles des infrastructures aptes à héberger 1 000 personnes, il en faudrait 200 ; ce serait bien davantage pour des emprises de moindre taille...

3. Que disent ces chiffres ?

Sans aucune prétention mathématique rigoureuse, ces éléments chiffrés ont un seul mérite : celui de donner une idée de l'ampleur de l'effort à produire en termes de ressources humaines.

C'est un véritable défi, dont la faisabilité et l'acceptabilité ne sont pas acquises. La prudence doit donc être de mise... Elle peut consister par exemple, à tester le dispositif sur une partie seulement de la population concernée, ou sur une durée moindre, avant de statuer sur sa généralisation. Elle peut aussi passer par des pistes alternatives, comme celle d'une augmentation significative des capacités du service militaire volontaire (SMV) et du service militaire adapté (SMA) pour « absorber » une part des « trop-pleins » d'effectifs...

En tout état de cause, ces chiffres montrent que les armées ne sont pas en mesure, à elles seules, dans leur format actuel, d'assurer cette mission à la hauteur d'un

service qui serait réellement universel.

Titre : L'encadrement du SNU est-il à notre portée ?

Auteur(s) : GCA (2S) Alain BOUQUIN

Date de parution : 27/02/2018

DOCUMENT A TELECHARGER
